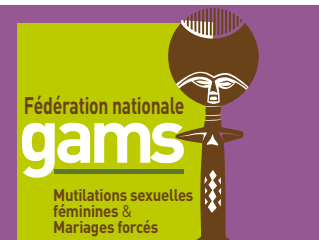


FILLES & GARÇONS

PARLONS-EN !

Les mutilations sexuelles féminines

Dans le cadre du plan national d'action visant
à éradiquer les mutilations sexuelles féminines



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaque fille a des droits.

Elle a droit à l'intégrité de son corps.

Son corps lui appartient.

Tu es confrontée à la problématique des mutilations sexuelles mais tu ne sais pas comment réagir ?

Tu ne sais pas vraiment de quoi il s'agit et tu te poses des questions ?

Tu voudrais savoir quels sont les droits des filles ? Comment fonctionne la loi française ?

Alors tu es au bon endroit, viens-donc tester tes connaissances !

Quien penses-tu ?

1 Ma petite sœur risque d'être excisée, je voudrais la protéger.

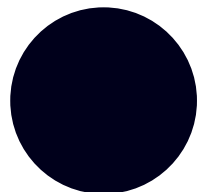
Je peux demander de l'aide au médecin scolaire, à l'assistante sociale scolaire ou à l'infirmière scolaire.

Je vais appeler le 119.

Ça ne se fait plus, elle ne risque plus rien aujourd'hui en France.

Ils ne le feront pas, parce qu'ils l'aiment.

Coche la ou les réponses
qui te semblent les plus adaptées.



Ce qu'on peut t'en dire

1 Ma petite sœur risque d'être excisée, je voudrais la protéger.

⇒ Tu peux agir pour protéger une fillette menacée d'excision (que ce soit en France ou à l'étranger)

Quand cela est possible, tu peux entamer une discussion avec vos parents qui pensent faire le bien de leur(s) fille(s) pour les informer des dangers sur la santé de cette pratique. Si la menace persiste, adresse-toi rapidement à des professionnels de l'enfance ou de l'éducation.

Quien penses-tu ?

- 2 Quand j'étais petite, mes parents m'ont emmenée en Afrique : j'ai peur d'avoir été excisée.

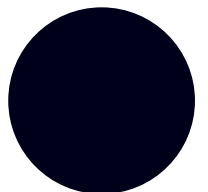
Je peux aller voir le médecin pour qu'il m'examine et me le dise.

Ça ne me gêne pas, je ne me souviens de rien.

Je ne veux pas le savoir.

Ça ne m'intéresse pas pour l'instant.

Si c'est fait, on n'y peut rien.



Ce qu'on peut t'en dire

2 Quand j'étais petite, mes parents m'ont emmenée en Afrique : j'ai peur d'avoir été excisée.

⇒ **Savoir, c'est se réapproprier son corps et permettre de protéger tes petites soeurs, si tu en as.**

N'hésite pas à en discuter avec un professionnel de la santé. Il peut s'agir du médecin ou de l'infirmière de ton établissement scolaire, ou bien de professionnels spécialisés en protection maternelle et infantile, ou qui exercent en centre de planification.

Par ailleurs, des services de prise en charge des femmes excisées existent (soutien psychologique et/ou sexologique, chirurgie), et peuvent améliorer ton quotidien.

Quien penses-tu ?

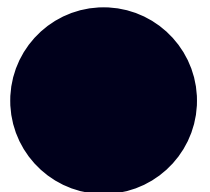
3 Quand j'étais enfant, j'ai été excisée.

J'en garde un souvenir épouvantable. J'en fais des cauchemars.

Je pourrais demander une intervention chirurgicale pour réparer.

C'est comme ça depuis toujours, on n'y peut rien.

Cette blessure ne sert à rien et fait du mal : je ne mutilerai pas mes filles.



Ce qu'on peut t'en dire

3 Quand j'étais enfant, j'ai été excisée.

⇒ Il existe des services de prise en charge des femmes excisées.

Ils proposent un accompagnement psychologique et/ou sexologique, voire une chirurgie réparatrice du clitoris (pour les majeures). La chirurgie atténue les douleurs éventuelles associées à l'excision et améliore l'aspect esthétique. Tu peux agir pour faire cesser cette pratique en en parlant autour de toi.

 Une femme excisée peut avoir une sexualité épanouie et épanouissante, tout comme une femme non excisée peut rencontrer des difficultés d'ordre sexologique.

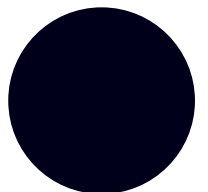
Quien penses-tu ?

4 Je viens d'apprendre que je suis excisée.

Je pourrais porter plainte.

C'est trop tard pour porter plainte, ça s'est passé quand j'étais bébé.

C'est peut-être la raison pour laquelle je ne suis pas à l'aise dans mes rapports avec mes partenaires sexuels.



Ce qu'on peut t'en dire

4 Je viens d'apprendre que je suis excisée.

⇒ La loi permet de porter plainte jusqu'à 38 ans.

Les mutilations sexuelles féminines peuvent avoir de nombreuses conséquences sur la santé et sur la sexualité.

Quien penses-tu ?

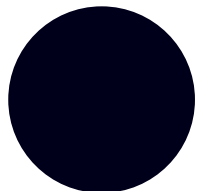
- 5 Les personnes qui font mutiler leurs filles peuvent-elles avoir des ennuis avec la police ?

Personne n'a le droit de porter atteinte à l'intégrité d'une personne.

Les violences qui entraînent des mutilations sont punies par la justice.

L'excision est un crime passible de la cour d'assises.

Des pays condamnent et sanctionnent ces violences, et ce dans tous les continents.



Ce qu'on peut t'en dire

5 Les personnes qui font mutiler leurs filles peuvent-elles avoir des ennuis avec la police ?

⇒ Les mutilations sexuelles féminines sont interdites par la loi en France, qu'elles aient été commises sur le territoire français ou à l'étranger, sans condition de nationalité française.

Quien penses-tu?

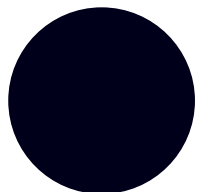
6 Dans ma famille, toutes les femmes sont mutilées.

Ça ne sert à rien, on peut être fidèle à sa famille et à ses origines sans pour autant être mutilée.

C'est la tradition, ça a toujours existé.

Maintenant il faut que ça s'arrête : mes filles ne seront pas mutilées.

On peut garder les bonnes traditions mais il faut abandonner celles qui sont néfastes.



Ce qu'on peut t'en dire

6 Dans ma famille, toutes les femmes sont mutilées.

⇒ Il existe des traditions qui sont bénéfiques pour la santé et d'autres qui sont très dangereuses, comme les mutilations sexuelles féminines.

Les mutilations sexuelles peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la santé et la sexualité des femmes. Ce sont des pratiques traditionnelles qui ont évolué (âge, méthode...) et qui peuvent être abandonnées. Des femmes et des hommes en Afrique et ailleurs se mobilisent maintenant pour protéger leurs petites filles.

Quien penses-tu ?

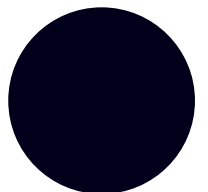
7 On dit que c'est notre religion qui l'impose.

C'est faux, aucune religion n'impose des violences sexuelles !

Excision et infibulation sont des coutumes, des traditions.

Depuis plus de 40 ans, des femmes et des hommes luttent pour que cessent ces mutilations, en Afrique et ailleurs.

L'excision constitue une atteinte à l'intégrité des filles et des femmes.



Ce qu'on peut t'en dire

7 On dit que c'est notre religion qui l'impose.

⇒ **Aucun texte religieux dit du « Livre » (Bible) ne mentionne l'excision (ni la Torah, ni les Evangiles, ni le Coran).**

L'excision se pratique d'ailleurs parmi des populations de toutes les religions, car c'est une tradition qui existait même avant elles.

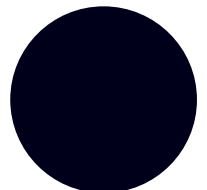
Quien penses-tu?

8 On dit que cette pratique assure la virginité des jeunes filles...

Ces pratiques peuvent gêner la sexualité et avoir un impact sur les relations de couple.

De plus en plus de jeunes hommes avouent qu'ils préfèrent se marier avec une femme non excisée.

La sexualité est propre à chaque personne.



Ce qu'on peut t'en dire

8 On dit que cette pratique assure la virginité des jeunes filles...

⇒ Les mutilations sexuelles ne permettent pas de contrôler les désirs sexuels.

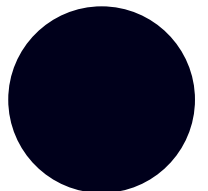
Une femme mutilée n'est pas plus "pure" ni "vierge" qu'une autre. Ta sexualité est strictement personnelle et c'est à toi de la vivre comme tu l'entends. Elle relève de l'intimité.

Quien penses-tu?

- 9 Je suis née en France, je ne suis jamais allée à l'étranger, je ne risque pas d'avoir été excisée.

Des fillettes ont été excisées sur le territoire français.

Parfois des mutilations sexuelles sont infligées aux adolescentes ou aux jeunes femmes avant leur mariage précoce, même après 16 ans.



Ce qu'on peut t'en dire

9 Je suis née en France, je ne suis jamais allée à l'étranger, je ne risque pas d'avoir été excisée.

⇒ Des procès ont condamné, depuis 40 ans, des exciseuses et des parents pour avoir excisé ou fait exciser des fillettes en France ou à l'étranger.

La pratique a diminué en France, mais le risque persiste en France comme lors d'un retour dans le pays d'origine des parents ou des grands-parents. Ce retour peut aussi être motivé par une autre pratique traditionnelle néfaste : le mariage forcé.

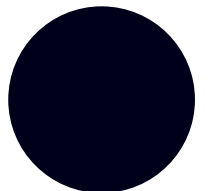
Quien penses-tu ?

- 10 Mon copain m'a dit que je n'étais pas normale, que mon sexe n'était pas comme celui des autres filles.

Qu'est-ce qu'il en sait ?

J'ai été mutilée.

Je peux aller voir le médecin pour lui en parler.



Ce qu'on peut t'en dire

- 10** Mon copain m'a dit que je n'étais pas normale, que mon sexe n'était pas comme celui des autres filles.

Si tu as des doutes, rien ne t'empêche de poser la question à un médecin ou une sage-femme. Tu ne dois pas avoir peur d'avoir un sexe "différent" des autres, ni avoir honte. Ce n'est pas de ta faute. Chaque sexe, comme chaque visage, est unique. Il n'existe pas de norme.

Le savoir, c'est déjà un grand pas dans la connaissance de ton corps. Les professionnels de santé pourront t'aider à avoir une sexualité épanouie.

Merci de ta participation
à ce quiz !

Comme tu peux le constater, il n'y a pas « une bonne » réponse. La question des mutilations sexuelles féminines est très personnelle : ta façon de l'envisager, d'y réagir, de la vivre, si tu en es victime, est toujours juste.

Pourquoi ce quiz ?

Les mutilations sexuelles féminines font encore l'objet d'une méconnaissance et de stéréotypes. Il est important de déconstruire les clichés et de rappeler que les mutilations sexuelles féminines sont une réalité, malheureusement toujours d'actualité. En parler, c'est alerter : c'est une étape essentielle à une prise de conscience individuelle et collective.

Découvre quelques infos essentielles sur les MSF

De quoi parlons-nous ?

Que sont les mutilations sexuelles féminines ?

- ⇒ **L'excision** : c'est l'ablation d'une partie plus ou moins importante du gland du clitoris et des petites lèvres. On peut la comparer à la section du pénis chez le garçon.
- ⇒ **L'infibulation** : l'excision du clitoris et des petites lèvres et complétée par la section des grandes lèvres dont les deux moignons sont cousus. En Afrique de l'Ouest, les grandes lèvres sont sectionnées : l'accolement se fait par cicatrisation, sans suture.

De quoi parlons-nous ?

Où ?

- 200 millions de fillettes et de femmes ont subi l'excision dans le monde, et 4,1 millions la subissent chaque année, essentiellement en Afrique subsaharienne mais aussi au Proche-Orient, et en Asie. Dans un même pays, ce sont que certains groupes ethniques qui excisent, sur 4 continents sur 5, selon la région dans laquelle ils résident.
- En France, environ 120 000 femmes adultes sont excisées et leurs filles sont encore menacées d'être excisées (30 %).

Que dit la loi ?

La loi condamne et sanctionne toutes les pratiques de mutilation sexuelle féminine : excision du clitoris, infibulation... La loi s'applique à toute personne vivant en France quelle que soit sa nationalité, même si l'excision a eu lieu à l'étranger.

- La loi sanctionne “les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.” (*Article 222-9 du Code pénal*)
- Cette peine est portée à 15 ans de réclusion criminelle lorsque la mutilation est commise sur un mineur de moins de 15 ans et à 20 ans lorsqu'elle est commise par un ascendant légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur. (*Article 222-10 du Code pénal*)

Que dit la loi ?

- La loi française s'applique à l'acte commis à l'étranger si la victime est de nationalité française ou si elle est étrangère mais qu'elle réside habituellement en France. (*Article 222-16-2 du Code pénal*)
- La victime peut engager une action en justice jusqu'à 20 ans après sa majorité, soit jusqu'à l'âge de 38 ans. (*Article 7 du Code de procédure pénale*)

Des mobilisations en Afrique et ailleurs

Depuis plusieurs années, dans de nombreux pays africains, des femmes et des hommes s'engagent pour abandonner ces pratiques et préserver la santé de leurs filles. Les déclarations publiques d'abandon des mutilations sexuelles féminines se multiplient à l'intérieur des pays.

En Afrique aussi, notamment au Burkina-Faso, en Centre-Afrique, Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Egypte, au Ghana, en Guinée Conakry, au Kenya, au Libéria, au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone, au Soudan, au Togo, en Tanzanie, etc. des lois interdisent les mutilations sexuelles féminines. Des parents et des exciseuses ont été condamnés et emprisonnés.

J'ai subi une MSF, que faire ?

Si tu souhaites en parler, des solutions existent.

Des professionnels médico-sociaux peuvent te recevoir pour t'écouter, pour répondre à tes interrogations et t'aider.

Tu peux bénéficier :

- d'un soutien psychologique et/ou sexologique
- d'une intervention chirurgicale de « restauration » du clitoris (qui permet au minimum de supprimer les douleurs) dans les centres spécialisés, et qui est remboursée par la sécurité sociale.

Pour en savoir plus...

S'il te reste des questions, tu peux consulter la rubrique du site du Gams consacrée à l'excision et le site alerte-excision :

<http://www.federationgams.org/>

<http://www.alerte-excision.org/>

FILLES & GARÇONS

PARLONS-EN !

Les mutilations sexuelles féminines